

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 05 septembre 2019 à 20 heures 30 minutes
Mairie - Salle du Conseil municipal**

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme KLEIN Brigitte, M. PORTHE Guillaume, Mme SEVE Corinne, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline donne pouvoir à M. VIGNARD Daniel, Mme OVISTE Marie-Claude donne pouvoir à M. COINTY Daniel, M SIMMINI Richard donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie, M. RIGAUDIE Jean-Marc

Excusé(s) :

Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle

Secrétaire de séance : M. COINTY Daniel

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2019 :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019, qui est ensuite soumis au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales :

Aucune réunion de structure intercommunale ne s'est tenue depuis le 4 juillet. Une information est donnée sur la prochaine réunion du SMICTOM qui se tiendra à Messimy le 10 septembre 2019.

3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de Commande Publique :

Tableau des décisions du Maire prises en juillet et août 2019

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Forfait vitrerie bâtiments communaux été 2019	AP Nettoyage	1 308, 00 €

4 - Compte rendu des décisions du Maire en matière d'urbanisme :

Les membres du Conseil prennent connaissance des décisions rendues en matière d'urbanisme durant les mois de juillet et août.

5 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du Conseil sont informés des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain. Monsieur le Maire fait remarquer le nombre très important de transactions immobilières enregistrées cette année, à la fin du mois d'août leur nombre est double du nombre habituel.

6 - Décision modificative n°2 du budget principal 2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de l'entrée de nouveaux locataires dans la résidence des anciennes écoles, ceux-ci doivent déposer une caution d'un montant équivalent à un mois de loyer. Cette somme leur est restituée lorsqu'ils quittent l'appartement et qu'il n'est pas constaté de dégradation. Ces sommes sont inscrites au budget primitif à l'article 165 de la section d'investissement, tant en dépense qu'en recette, pour l'émission des titres et mandats correspondant. Cette année il y a de nombreux changements de locataires, il convient donc d'augmenter l'enveloppe budgétaire prévue pour ces écritures. Monsieur le Maire explique également qu'il convient d'ajuster le montant de l'enveloppe prévue pour les intérêts de la dette, pour un montant de 600 €. Cette dépense supplémentaire peut être facilement compensée par une dotation de solidarité rurale dont la notification nous est parvenue et dont le montant est supérieur aux prévisions.

Pour terminer M. le Maire rappelle que la Commune a commandé une opération de réfection du court de tennis. Cette opération inscrite au Budget primitif pour un montant de 4500 €, coûte finalement 4560 €, il convient donc d'augmenter cette opération d'investissement de 60 € tout en prévoyant de diminuer du même montant l'enveloppe dévolue aux dépenses imprévues de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc les ajustements budgétaires tels que prévus dans le tableau ci-dessous.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
020 Dépenses imprévues	- 60, 00 €			
165 Dépôts et cautionnements reçus		2 000, 00 €		
165 Dépôts et cautionnements rendus	2 000, 00 €			
254 – 2128 Aménagement terrain de tennis	60, 00 €			
66111 Intérêts réglés à l'échéance			600, 00 €	
74121 Dotation de solidarité rurale				600, 00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Travaux en cours : voirie, bâtiments :

Un devis a été demandé à RSE pour :

- le remplacement de la logette d'éclairage du terrain de tennis du Bourg afin de sécuriser cette armoire et
- l'installation d'une horloge pour permettre l'extinction nocturne.

Le devis se monte à 595,90€. La commande sera validée auprès du correspondant RSE en charge de la Commune.

Le programme de réparation et entretien des voiries communales sera réalisé à compter du 16 septembre, 2 tonnes de matériau sont prévus pour l'opération de cette année. Une réfection en monocouche de la chaussée du chemin de Grand Étang est également prévue.

La CCDSV a lancé l'étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement ; deux personnes en

charge de la réaliser circulent actuellement sur le territoire de la Commune.

De nombreuses pannes d'éclairage public sont à déplorer, d'autant que les résolutions des pannes signalées sont très longues à aboutir.

Il est proposé de faire refaire des petits fossés pour préserver les routes en cas de pluies, notamment le chemin de Grand étang. Un prestataire va être recherché pour ce type de prestation.

De fortes invasions d'ambrosie sont signalées dans le secteur de Juis, en particulier sur le site des travaux du réseau d'assainissement installé l'an passé, situé chemin des Terres de Juis.

La fontaine à eau a été installée au réfectoire de la cantine scolaire.

Des fuites ont été repérées sur les chéneaux du toit du restaurant scolaire, l'opération étant dans l'année de parfait achèvement une demande sera adressée à l'entreprise par l'intermédiaire de l'architecte.

Les travaux d'accessibilité en mairie commenceront la dernière semaine de novembre et dureront vraisemblablement 2 semaines.

8 - Questions diverses :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, 156 enfants sont inscrits à l'école de Savigneux, soit une nette augmentation des effectifs par rapport à l'an passé. 91 enfants ont pris leur repas au restaurant scolaire. Comme chaque année, Monsieur le Maire a assisté à la rentrée.

Le Comité départemental de fleurissement a siégé à Savigneux lors de la journée du contrôle départementale par jury. L'accueil qui leur a été réservé a été très apprécié.

Le forum des associations aura lieu ce samedi 7 septembre de 9h à 12h avec, à 11h la visite du restaurant scolaire et le désormais traditionnel concours photos. Cette année 11 participants ont adressé 25 photos sur les thèmes suivants : photo insolite ou coucher de soleil.

Bulletin municipal : la réalisation a commencé, un devis a été demandé avec l'imprimeur habituel, il propose 3026 € HT pour 40 pages. En raison des règles régissant les périodes préélectorales le bulletin sera allégé.

La réunion avec les associations pour la remise de leurs articles à paraître dans le prochain bulletin et l'élaboration du calendrier des manifestations se déroulera le 1er octobre 2019.

Fin de séance à 22h00.

A Savigneux, le 17 septembre 2019
Le Maire,
Daniel VIGNARD

